



RÉACTIONS DE L'ACFAS AU DOCUMENT DE CONSULTATION

VUE D'ENSEMBLE : POUR UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

Montréal, le 29 août 2000

Remarques générales

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas) accueille très favorablement le document de consultation *Vue d'ensemble : pour une politique scientifique du Québec*.

Tel que l'indique son titre, le document donne une vue d'ensemble qui avec, ses quatre principes d'action et ses cinq fonctions clés, couvre bien les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Il présente une analyse utile de l'état de la recherche et comporte d'excellentes pistes d'actions.

L'Acfas appuie sans réserve la reconnaissance et l'importance qui sont accordées

- à la recherche et en particulier la recherche universitaire,
- aux ressources humaines, en premier lieu leurs qualifications, puis leur nombre, leurs conditions de travail,
- aux sciences sociales et humaines et, en particulier, au concept d'innovation sociale qui conceptualise l'utilité de la recherche sociale,
- à la valorisation des fruits de la recherche.

Pour l'Acfas, ces points constituent quatre des cibles stratégiques de la nouvelle politique scientifique.

Nous convenons également que le système de recherche et d'innovation doit permettre d'assurer la compétitivité du Québec sur la scène canadienne et internationale.

Le document de consultation demeure cependant très général. Par exemple, la recherche fondamentale pourrait être mieux identifiée et valorisée. Les éléments de politiques, incluant objectifs précis et moyens d'action, sont trop peu présents. L'Acfas souhaite qu'à la suite des consultations en cours, le projet de politique explicite les choix stratégiques du Québec qui guideront les développements futurs. Nous croyons qu'il en va de la portée et de l'impact à moyen et long termes de la politique scientifique du Québec.

Introduction

L'Acfas convient de l'importance du savoir et de son utilisation pour assurer la croissance, la vitalité culturelle, la prospérité du Québec. La politique scientifique doit



ainsi faire une place de choix à l'innovation. Nous souhaitons cependant que soit plus clairement affirmée la prémisse que la création de nouvelles idées et leurs synthèses proviennent de la recherche fondamentale. Ainsi, c'est à partir des nouvelles connaissances générées par la recherche fondamentale que se réalisent la grande majorité des innovations technologiques de produit et de procédé et l'innovation sociale.

Nous soulignons également l'importance de l'intégration des sciences incluant les sciences humaines et sociales, le rapprochement entre les producteurs du savoir et ses utilisateurs ainsi que la coopération internationale.

Le document de consultation mentionne à quelques reprises le formidable développement de la recherche et de la R-D des dernières décennies sans malheureusement faire mention de la perspective historique de développement des sciences au Québec. L'Acfas veut nous mettre en garde contre une surévaluation de cette situation récente et nous rappelle que les défis iront croissants dans tous les domaines scientifiques et technologiques. Les progrès accomplis ne devraient être qu'une indication du chemin à parcourir.

Chapitre 1 : Une vision d'avenir du développement social et économique durable du Québec

Nous reviendrons plus en détail sur certains éléments évoqués dans ce chapitre. Quelques remarques générales s'imposent cependant.

a) **Investir dans les ressources humaines** constitue sans contredit un principe d'action fondamental. L'application de ce principe est cependant fort exigeante car ça commence dès la maternelle, se poursuit par la formation de base de nos jeunes des niveaux secondaire et collégial et leur formation spécialisée par la suite. Cet investissement comprend également notre capacité de retenir et d'attirer les meilleurs chercheurs et spécialistes, de miser sur la qualité et, lorsque les moyens le permettent, sur le nombre. Pour cela, il faut développer et maintenir des milieux stimulants et de calibre international et mettre à disposition des ressources humaines et professionnelles plus stables pour assurer la gestion de la recherche, en réaliser des activités et participer à la diffusion.

L'Acfas souhaite que la politique scientifique prévoie un programme spécifique pour les chercheurs post-doctoraux dont la présence est essentielle. Le Québec, malgré son importante force en recherche universitaire en attire trop peu. L'Acfas rappelle ici une de ses réactions à l'avis du Conseil de la science et de la technologie relatif à la recherche universitaire : " Ainsi, des mesures spécifiques devraient être adoptées pour attirer les chercheurs post-doctoraux et pour leur assurer de bonnes conditions matérielles..." À titre d'exemple, le projet



pilote mis en place par les gouvernements fédéral et provincial qui assimile le chercheur post doctoral aux travailleurs stratégiques et qui permet au conjoint ou conjointe d'avoir un permis de travail devrait être élargi et transformé en mesure officielle.

b) Dans la section **Un investissement dans l'avenir**, le document de consultation indique comme cible mobilisatrice de rejoindre la moyenne des pays du G-7 en matière de dépenses en R-D. Pour l'Acfas, rejoindre les pays du G-7 ne constitue pas un objectif mobilisateur de tous les acteurs de la R-D mais bien un indicateur, fort important, qui témoignera du succès des choix stratégiques, de l'atteinte d'objectifs et de l'efficacité des plans d'actions mis en œuvre dans la politique et par lesquels les acteurs seront mobilisés. Il importe donc que la politique présente des objectifs mobilisateurs et, lorsque applicable, des objectifs mesurables en termes, par exemples, de nouveaux postes à créer, de bourses d'excellence, de stages d'immersion, de niveau d'effort à consentir dans un secteur stratégique, etc.

c) **Agir en réseau** constitue un principe d'action présent dans tous les chapitres du document de consultation. L'Acfas convient de l'importance de la mise en réseau mais réitère une réaction à l'avis du Conseil de la science et de la technologie déjà mentionné à l'effet qu'elle " ...reconnaît l'importance du travail d'équipe qui constitue un moyen efficace de recherche mais insiste sur le fait que le travail d'équipe est un moyen et non une fin en soi. La constitution de réseaux ou de grands centres, quoique impliquant lourdeurs et coûts de gestion, est parfois nécessaire, mais ne doit pas faire perdre de vue la recherche individuelle.. **Il est important d'encourager la collaboration en appuyant ces individus qui avec leurs étudiants peuvent réaliser des travaux importants, ayant un impact marquant et un coût/bénifice souvent favorable.** " La recherche individuelle a sa raison d'être selon les objets de recherche et les conditions optimales de leur exercice. D'autre part, l'Acfas souligne l'importance de l'infrastructure de recherche constituée de ressources matérielles et de personnel de soutien pour permettre aux chercheurs d'être compétitifs sur le plan national et international. De plus, l'Acfas insiste sur le fait que les réseaux prioritaires devraient nous inscrire dans la communauté nationale et internationale de la recherche. À titre d'exemple, pour bon nombre de chercheurs, la recherche dépend ou dépendra d'un bon accès à de grandes structures ou à de gros équipements canadiens (TRIUMF, réacteur de neutrons de Chalk River, Synchrotron, télescopes canadiens, etc.). La politique devrait prévoir des mesures pour faciliter l'accès à ces grands équipements de pointe par les chercheurs et par les étudiants gradués.

d) L'Acfas estime que **l'évaluation, incluant la veille et la prospective, devrait constituer une sixième fonction clé de la politique** et non seulement un principe d'action. Outre l'évaluation régulière de la politique et l'exercice du rôle du Ministère quant à la



cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation prévus à la Loi, il importe de se doter d'indicateurs et d'outils pour évaluer l'état du système québécois de recherche et d'innovation tel que mentionné au chapitre 4. Sur ce dernier point, **l'Acfas suggère de faire appel aux organismes déjà en place tels le Conseil de la science et de la technologie, les organismes subventionnaires et l'Observatoire des sciences et des technologies.**

Chapitre 2 : Un système de la recherche et de l'innovation concurrentiel

La formation de base

L'importance que le document de consultation accorde aux différentes facettes de la formation est fondamentale. Le capital humain est celui qui fera la différence dans les décennies à venir. L'éducation doit être au centre de toute politique scientifique.

L'Acfas accorde une importance primordiale à la **formation scientifique et technologique à l'école** et ce dès le début du primaire et s'interroge grandement sur la qualité de la formation surtout avec le nouveau curriculum implanté graduellement à compter de cette année. Certes, nous estimons urgent de revoir la formation scientifique et technologique des futurs maîtres tel que mentionné dans un avis récent dont les recommandations sont intégrées au document de consultation.

L'Acfas recommande d'ajouter qu'il **importe " de favoriser l'intérêt pour les sciences et la technologie dès le primaire "** et de modifier l'orientation de suivi de la formation pour y inclure le primaire, orientation qui se lirait ainsi : **" d'assurer, en collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ), un suivi de la formation en science et en technologie au primaire et au secondaire, incluant l'innovation pédagogique "**.

Au plan d'une **formation mieux adaptée à la diversité des milieux de travail et des parcours professionnels**, l'Acfas souhaite que les mesures préconisées soient quantifiées dans la politique : bourses d'excellence du Fonds FCAR, nombre de stages, immersion en milieu industriel pour les professeurs et séjour en milieu collégial et universitaire pour les personnels des entreprises. Par ailleurs, **l'Acfas estime essentiel que des mécanismes concrets soient mis en place pour susciter et soutenir les séjours d'immersion des personnels des universités ou collèges en entreprise et vice-versa.**

Le document de consultation retient à juste titre l'importance de déterminer, d'analyser et de valider les **besoins émergents de formation** au sein des organisations et des entreprises et d'assurer une veille dynamique des tendances du marché du travail. Ainsi, les mesures visant à documenter ces besoins sont nécessaires. Cependant, il est très difficile de faire des analyses fines ou de prévoir des besoins pointus. Une communication constante entre université ou cégep et entreprise est nécessaire dans ce cas.



La recherche et le développement

La recherche universitaire, la formation avancée et la recherche au collégial

Le Québec a fait le choix de concentrer sa recherche publique en milieu universitaire. Ainsi, l'Acfas convient que priorités soient accordées à l'intensification de la recherche universitaire, à l'augmentation du financement public de cette recherche et à l'accroissement du nombre de chercheurs et considère ce chapitre comme le point central de la future politique scientifique.

Le document précise qu'**au plan du financement**, des efforts supplémentaires sont requis pour permettre à la recherche universitaire de contribuer à l'objectif gouvernemental de rejoindre la moyenne du G-7 en R-D. Des mesures de rattrapage ont été amorcées ces dernières années. Il reste cependant beaucoup à faire et **l'Acfas souhaiterait que les efforts supplémentaires requis soient précisés et quantifiés dans la politique scientifique.**

Le **nombre de professeurs-chercheurs universitaires** a décliné de 900 à la fin des années 1990. Pendant ce temps, les professeurs-chercheurs ont dû assumer l'enseignement à un nombre d'étudiants en croissance. Il importe donc que des postes de professeurs-chercheurs soient créés pour donner plus de temps pour la recherche. Le document reconnaît qu'au-delà du Programme stratégique de professeurs-chercheurs du Fonds FCAR et des retombées pour le Québec du Programme de chaires de recherche du Canada, des efforts additionnels devront être consentis. L'Acfas estime que la politique devrait bien cibler ces efforts et présenter des objectifs précis à cet effet.

L'Acfas s'interroge sur la pertinence d'inclure dans la politique une classe de professeurs qui, pendant un certain temps, se consacrerait en priorité à la recherche et à la formation aux cycles supérieurs. **La formation et la recherche constituent deux volets essentiels de l'activité universitaire.** Ainsi nous croyons qu'il pourrait être plus sage de **laisser à l'université le soin de faire l'attribution des tâches pour ses professeurs.** De même l'Acfas souligne les problèmes pouvant résulter entre les universités et les centres de recherche si ceux-ci pouvaient engager des professeurs par voie de dégageant ou autre.

Le document fait peu état d'une approche de la main-d'œuvre dans le domaine de la recherche et des conditions de travail décentes et compétitives des professionnels de recherche et des techniciens spécialisés. Ainsi, **l'Acfas appuie l'objectif d'assurer la stabilité d'emploi et la formation continue des professionnels de recherche et des techniciens spécialisés** qui occupent trop souvent des emplois précaires liés au renouvellement de subventions de recherche. Pour l'Acfas, cet objectif devrait cependant s'appliquer **autant pour les universités que pour les centres de recherche.**

L'Acfas appuie la piste envisagée d'augmenter le nombre de bourses octroyées au mérite par les organismes subventionnaires. De plus, l'Acfas propose que le Québec adopte une mesure analogue à celle du Gouvernement fédéral qui bonifie l'investissement effectué dans un Régime enregistré d'épargne étude (REEE). Finalement, l'Acfas réitère l'importance, mentionnée en introduction, qu'elle accorde aux stagiaires post-doctoraux.



Au plan des **coûts indirects**, des étapes importantes ont été franchies quant à la définition de la notion de coûts indirects de la recherche et de la formule de financement. L'Acfas réitère la position prise en réaction à l'avis du Conseil de la science et de la technologie sur la recherche universitaire à l'effet que " **le versement aux établissements universitaires, au titre des coûts indirects de la recherche, des subventions équivalant à 40 % des subventions de recherche obtenues auprès des organismes accrédités ne soit pas lié aux résultats d'éventuelles négociations avec le Gouvernement fédéral et souhaite que le Gouvernement exige des universités que ces fonds soient alloués exclusivement à la recherche pour le maintien des infrastructures** ".

L'Acfas appuie l'objectif d'intensifier la **recherche dans les collèges** et les trois volets de recherche proposés. **L'Acfas insiste sur la nécessité de maintenir une banque centrale de dégagements de professeurs de cégep pour fins de recherche.** Seule la gestion centralisée de cette banque peut garantir que les projets seront évalués au mérite et que les dégagements seront attribués aux meilleurs.

L'Acfas se réjouit du regroupement des **organismes subventionnaires québécois** au sein d'un même Ministère et de la concertation accrue entre ces organismes.

La proposition de création du Fonds québécois de recherche et de développement social (FQRDS) semble appropriée car ainsi, le Fonds pourra dépasser la mission dévolue au CQRS par le ministère de la Santé et des Services sociaux et élargir les activités de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Cette proposition semble cohérente avec l'importance mise sur l'innovation sociale et la recherche en sciences sociales et humaines.

L'Acfas estime cependant essentiel qu'avant l'éventuelle création de ce nouveau Fonds, la raison d'être, les champs d'action, des trois organismes subventionnaires soient précisés. Présentement, le Fonds FCAR subventionne la recherche universitaire alors que le FRSQ subventionne dans les milieux hospitaliers. Avec la création du FQRDS va-t-on diviser les champs d'intervention et les budgets selon le modèle des organismes subventionnaires fédéraux? **L'Acfas juge que l'harmonisation des missions des trois organismes subventionnaires québécois doit être faite avant l'éventuelle création du FQRDS.**

Par ailleurs, l'Acfas souhaite que soient évalués tous les programmes de subventions des ministères sectoriels (le CORPAQ par exemple) pour s'assurer que les subventions sont accordées selon des mécanismes d'évaluation rigoureux et pour évaluer si ces programmes ne devraient pas être intégrés à un éventuel guichet unique pour les chercheurs du Québec.

Au plan de la **coopération internationale**, l'Acfas est d'accord avec les pistes envisagées incluant l'intensification des collaborations entre les organismes subventionnaires et les ministères pour favoriser des alliances à rayonnement international de même que l'amélioration du positionnement des chercheurs universitaires vis-à-vis les grands programmes internationaux, tel le V^e Programme cadre européen. Dans ce dernier cas, l'Acfas estime qu'il importe de créer un programme spécifique de durée limitée.



Une dernière remarque s'impose. Depuis deux ans, le nombre de nouveaux programmes de subvention de la recherche s'est multiplié. La plupart de ces nouveaux programmes ont leurs orientations spécifiques et situent leurs conditions d'admissibilité dans des créneaux particuliers. Cette prolifération des programmes ciblés est en train d'épuiser les chercheurs universitaires qui n'ont pas le choix de participer ou pas car ils ont besoin des subventions pour rester dans la course et la compétition internationale. Plus encore, il faut ajouter le temps que les chercheurs passent à évaluer les demandes de subventions. Ce sont en effet les meilleurs chercheurs qui font partie des comités d'évaluation et, dans plusieurs cas, les demandes sont surévaluées (intra université, provincial puis fédéral). Une réflexion sur le sujet s'impose pour éviter que nos forces de recherche ne passent plus de temps à préparer et à évaluer des demandes de subvention qu'à faire de la formation et de la recherche.

La recherche et le développement dans les entreprises

Les **entreprises** contribuent à 66 % de l'effort de R-D. Cependant ces dépenses industrielles sont concentrées dans une dizaine de grandes entreprises seulement. Le Québec a des retards à combler en R-D tout particulièrement dans les entreprises traditionnelles. De plus, même si des progrès importants ont été réalisés, le transfert des connaissances de l'université vers l'entreprise demeure une question fort importante.

L'Acfas appuie les mesures préconisées dans le document et insiste sur l'importance d'introduire du personnel scientifique et technique dans les entreprises. À cet effet, **des programmes d'échange de personnel entre les entreprises et les universités ou les cégeps seraient appropriés.**

La **recherche gouvernementale** représente une faible part des dépenses de R-D du Québec. L'Acfas estime judicieux le choix qui a été fait par le Québec de développer sa recherche publique en investissant dans les universités. Cette approche devrait être maintenue en l'élargissant aux entreprises et aux cégeps dans le cas du développement technologique. Il importe cependant de renforcer l'expertise scientifique des ministères et, à cet effet, un programme d'embauche temporaire (prêt de services assorti de bonnes conditions matérielles) de scientifiques de haut calibre affectés à des fonctions conseil au plus haut niveau ministériel pourrait apporter des contributions et des expertises rentables.

Des dispositifs de liaison et de transfert

Les **centres collégiaux de transfert et de technologie et les centres de liaison et de transfert** constituent une initiative originale du Québec. L'Acfas estime qu'avec l'expérience acquise, il y a lieu de prendre du recul pour faire un véritable bilan de leurs réalisations et redéfinir, au besoin le cadre de gestion. Les centres de liaison et de transfert ont été créés dans le but de faciliter le transfert des connaissances de l'université vers l'entreprise. Cependant, l'arrimage entre ces centres, les universités et les nouvelles sociétés de valorisation aurait avantage à être mieux défini.

Ainsi, avant de créer de nouveaux centres, **l'Acfas estime essentiel qu'outre leur mission, leurs domaines d'action soient bien précisés et que leur structure de fonctionnement soit établie.** Le besoin et la raison d'être des centres de liaison et



de transfert actuels et proposés doivent faire partie d'une politique scientifique intégrée.

La **propriété intellectuelle** constitue une donnée importante que ne peut négliger une politique scientifique qui traite entre autres de l'utilisation de fonds publics. Des principes directeurs concernant les titres et les dispositions réglementaires sont souhaitables. **L'Acfas estime cependant qu'il ne serait pas avantageux que toutes les universités soient assujetties à une seule et même politique de propriété intellectuelle.** La propriété intellectuelle est un objet de négociation et les conditions de cette négociation peuvent être fort différentes selon qu'elles sont menées par une grande université de recherche en zone métropolitaine ou par une université de plus petite taille installée en région. L'Acfas estime que la politique scientifique devrait se limiter à l'énoncé des principes généraux.

Tel que mentionné précédemment, l'évaluation doit faire partie intégrante de la politique scientifique. À cet effet, l'Acfas appuie le développement d'un **système d'indicateurs d'impacts** de la recherche dans l'esprit des conclusions du colloque tenu sur ce sujet par l'Acfas et l'Association des administrateurs et administratrices de recherche universitaire du Québec (ADARUQ). Ce système d'indicateurs devrait puiser largement dans ce qui se fait ailleurs et engager activement l'Observatoire des sciences et des technologies.

La capacité d'innovation

L'Acfas appuie le constat que l'innovation dans l'entreprise n'est pas qu'affaire de développement technologique, que **l'innovation sociale** inclut les innovations organisationnelles ou pédagogiques et que l'innovation est aussi affaire du secteur public et des milieux de pratique.

Le document de consultation indique l'importance d'encourager le développement de l'innovation sociale. À cet effet, l'Acfas croit que la politique devra indiquer les cibles prioritaires et les moyens prévus. Ces cibles établies, la recherche en sciences sociales et humaines pourra être mise à contribution en développant lorsque nécessaire des centres de recherche ou encore des groupes de recherche qui s'inscrivent dans des réseaux formels de recherche.

L'appropriation de la science et de la technologie

Le document de consultation indique que " Passerelle incontournable entre les citoyens et les scientifiques, l'appropriation de la science et de la technologie est essentielle au développement social, culturel et économique de la collectivité ". L'Acfas acquiesce de même qu'elle reconnaît **l'importance de l'école** en autant que, tel que mentionné plus tôt, le curriculum soit adapté et les maîtres bien préparés. Au-delà de l'éducation formelle, les activités parascolaires à caractère scientifique constituent un apport important. Ainsi, l'Acfas estime important que le MRST, de concert avec le MEQ, sensibilisent les commissions scolaires et les écoles à la valeur de ces activités de façon à faciliter le travail des partenaires issus d'organisations publiques ou sans but lucratif.

L'Acfas aurait souhaité voir une section de ce chapitre de la politique intitulée "**Tableau sur les organisations existantes**". En effet, le Québec peut se vanter d'avoir un



éventail impressionnant d'organismes nationaux, régionaux ou locaux voués à la vulgarisation scientifique ou au loisir scientifique. Ces organismes qui font appel à un large bassin de bénévoles, œuvrent avec des budgets réduits et dépendent en bonne partie de subventions de l'État, trop souvent basées sur des projets, ou de l'aide du secteur privé pour survivre. **L'Acfas juge important que le MRST, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les autres ministères concernés assurent un financement plus stable à ces organismes par des subventions triennales renouvelables après évaluation.**

L'Acfas convient de l'importance de soutenir les initiatives qui résultent de la **concertation** d'acteurs québécois de la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques. Mais, pour favoriser une meilleure connaissance de ces organisations et pour accroître l'échange et la diffusion d'outils, l'Acfas estime **qu'un programme d'aide doit être mis en place** pour apporter à ces organisations de culture et de loisir scientifiques, l'expertise, les budgets et l'infrastructure de communication nécessaires pour les aider à créer leur site Internet ou à développer et rendre plus performant celui qu'ils ont déjà implanté.

Le document propose quatre pistes face aux **défis éthiques** associés à la science et à la technologie. L'Acfas appuie la création d'une Commission de l'éthique de la science et de la technologie mais propose que cette commission se rapporte directement au ministre du MRST et qu'elle n'assume pas un rôle juridique. Par ailleurs, l'Acfas convient de l'importance de renforcer la formation éthique de tous les étudiants et étudiantes universitaires. De plus, dans le cas des étudiants et étudiantes des disciplines scientifiques, un cours de philosophie des sciences favoriserait la mise en perspective de l'activité scientifique. L'Acfas souligne qu'en regard de l'importance grandissante de la science et de la technologie dans notre société un cours d'introduction générale aux sciences serait approprié pour les étudiants en sciences sociales et humaines, y compris le droit à cause du nombre de cas légaux impliquant ces disciplines.

Chapitre 3 : Une stratégie concertée et structurante

Le document de consultation identifie seize (16) secteurs porteurs et des secteurs en émergence. L'Acfas aurait souhaité que le document fasse un lien explicite avec les choix prioritaires du passé dans *Le virage technologique* où sept (7) secteurs prioritaires avaient été retenus. Pourquoi certains secteurs demeurent-ils prioritaires alors que d'autres tels la foresterie et les matériaux ne le seraient plus?

Les seize secteurs retenus comportent tous les cas de figure allant du secteur industriel bien structuré avec une force de recherche établie au secteur industriel à développer avec une force de recherche à consolider. Par ailleurs ces seize secteurs sont présentés comme ayant tous la même importance.

L'Acfas ne nie pas que ces seize secteurs constituent les bons choix stratégiques mais souhaite que la politique scientifique explicite les secteurs forts à maintenir, les secteurs émergents à appuyer, les secteurs faibles mais stratégiques à développer et établisse le dosage des efforts qui seront apportés à chacun.



Chapitre 4 : La gestion et l'évaluation

L'Acfas convient de l'importance des outils de gestion efficaces et rigoureux des mesures, autant fiscales, que budgétaires, mises en place par le gouvernement du Québec. Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, l'évaluation, la veille, la prospective et l'établissement d'indicateurs d'impacts socio-économiques sont des éléments essentiels à la nouvelle politique scientifique du Québec.

Conclusion

L'Acfas se réjouit que le Québec ait décidé de renouveler sa politique scientifique et souhaite qu'elle sera un instrument moderne et motivateur qui assurera au Québec une position enviable dans la nouvelle société du savoir.

L'Acfas renouvelle aussi sa volonté de collaboration et son appui aux initiatives gouvernementales de développement de la science, de la technologie et de l'innovation.